

Décision

Générale

colonial

Décision n° 857 accordant une permission à Mlle Nicoletto

n° 857

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 août 1949

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro

31 août 1949

VISAS

Le Crouvernern de la Cote francaise des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu ordonnance organique du 18 sepitember 1844 rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 235 en date du mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte francaise des Somalis : Vu l'arrêté n° 1303 en date du 24 novembre 1945 modifiant l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 : Vu la demande de permission en date du 28 juillet 1949 formulée pur Mlle Nicoletto: Vu l'avis favorable du directeur des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Unèe permission d'absence d'un mois à solde entiere, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à Mlle Nicoletto, employée auxiliaire, 2 catégorie, en service aux travaux publics. Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 5 août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.H.Sirex.